

La mission des laïcs dans l'Église et dans le monde d'aujourd'hui

Je remercie José Bourau de me donner la possibilité de partager avec vous cette journée de réflexion et d'échange. Je considère en effet votre engagement présent dans l'Église, dans la dynamique conciliaire, comme un élément essentiel de la mission et une responsabilité incontournable, au nom de l'Évangile, dans les champs de la nouvelle évangélisation.

Vous êtes nombreux ici à représenter les différents mouvements et associations de fidèles et je dois vous dire combien j'ai mesuré, en découvrant la liste impressionnante de structures diocésaines actuellement actives - plus de cinquante - la nécessité qui est la notre aujourd'hui de nous dire ou de nous redire comment nous faisons corps. Avec quelle singularité nous sommes un corps ecclésial. Et pas seulement pour faire comprendre que nous sommes encore là et qu'il faudra compter avec nous, mais tout simplement parce que notre témoignage et notre action s'inscrivent irrévocablement et par nature dans la mission de l'Église locale qu'est notre diocèse.

Le titre proposé a d'ailleurs le mérite de la clarté : "La mission des laïcs dans l'Église et le monde d'aujourd'hui". Avec un brin d'humour je dirai que ce titre est un quasi-pléonasme, car on ne peut concevoir l'Église sans la mission des laïcs... Encore qu'il soit nécessaire de la rappeler.

Je vous propose six aspects bien évidemment articulés : - Un nouvel environnement - le socle théologique de la pastorale - un véritable apostolat - vie associative et communion ecclésiale - Église locale, nous sommes un seul corps - pour une évangélisation permanente. Je devrais tenir l'horaire...

1. Un nouvel environnement

C'est peu dire que le contexte dans lequel nous réfléchissons en ce moment sur la mission des laïcs a considérablement changé depuis le Concile. Beaucoup de choses ont été écrites sur cette question. Je donne quelques très brefs points de repère.

D'abord le Concile lui-même, signalant déjà, dans la Constitution conciliaire *Gaudium et Spes* : *Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe* ». Trente ans plus tard, cet angle de vue sera accentué par l'analyse pertinente de la *Lettre aux catholiques de France* : *La crise actuelle est due à « un ensemble de mutations sociales et culturelles rapides, profondes et qui ont une dimension mondiale. Nous sommes en train de changer de monde et de société. Un monde s'efface et un autre est en train d'émerger sans qu'existe aucun modèle préétabli pour sa construction ».*

Si le Concile a proposé, en son temps et dans son contexte propre, un certain nombre de repères, de nouveaux éléments sont aujourd'hui à prendre en compte. Plusieurs grands secteurs ont été rappelés lors de la préparation du Synode sur la nouvelle évangélisation, qu'il s'agisse de la communication, de la culture, de l'éthique, de la politique et de l'économie, des sciences et des technologies, de l'interreligieux ou bien, chez nous en interne, de la transmission de la foi, de la formation ou de la communion ecclésiale. Je privilégie pour nous, ici, deux aspects.

Le premier aspect est celui, paradoxalement, d'une fragilité et d'une force institutionnelles. La fragilité, c'est une baisse globale de la pratique et la diminution du nombre des prêtres. La force, c'est la capacité maintenue qu'à l'Eglise de se réformer, de traverser et d'assumer les crises dont elle est paradoxalement familière. Mais la force, c'est également - et nous en sommes les témoins ici - la diversification des champs pastoraux et le développement de nouvelles formes de vie ecclésiale, le nombre des baptêmes d'adultes, d'adolescents et d'enfants en âge de scolarité et surtout le nombre important de laïcs formés dans les différentes structures de l'Eglise en France. Chez nous par exemple, depuis une vingtaine d'années, près de 6000 personnes ont été prises en charge par les diverses instances de formation, y compris, dans des parcours universitaires en théologie. Par ailleurs, comment ne pas rappeler, après le récent rassemblement à Lourdes des familles spirituelles, que l'on estime à près de 50.000 le nombre de laïcs qui y sont investis. J'ai noté ces paroles de sœur Bernadette Delisy : "Les laïcs n'attendent plus simplement de se ressourcer au sein des familles spirituelles. Ils sont dans une démarche d'évangélisation et veulent mener des projets, en partenariat avec les religieux".

- Le deuxième aspect, c'est celui de la transformation, dans nos pays occidentaux, des rapports entre l'individu et la société. Lors des assises de la pastorale des jeunes à Paris en 2010, le sociologue Jean-Marie Donégani observait que : "les valeurs des européens se structurent autour de deux axes majeurs : un premier axe oppose la tradition à l'autonomie et le second la participation sociale aux valeurs individualistes et privées. Or les jeunes Français sont, de tous les Européens, les plus proches du pôle autonomie et du pôle individu". La légitimité des institutions porteuses de valeurs et de vérités objectives et immuables, est donc entamée sur bien des plans. "Ces institutions sont davantage perçues non comme des sources d'obligations mais comme des stocks de significations à la disposition des individus pour construire leur identité". Pour beaucoup, la logique d'appartenance à une institution n'est donc plus prégnante.

Cela n'implique pas nécessairement que les traditions et les institutions aient perdu toute pertinence et nous sommes conduits à nous demander comment, dans notre mission d'évangélisation et d'accompagnement, qui sont la charte de nos mouvements et de nos associations, la logique d'appartenance à l'Eglise est indissociable d'une logique d'identité.

Je tempérerai alors volontiers le diagnostic de Jean-Marie Donégani en rappelant que les institutions chrétiennes, et l'Eglise qui les tient en communion, s'appuient solidement sur un Evangile dont les deux dimensions d'accueil des personnes et d'appartenance à un corps ne peuvent être disjointes. Et c'est à l'intérieur du corps que peut aussi se réaliser la construction du sujet. Toutes nos structures de formation, à quelques niveaux que ce soit, peuvent maintenir sans rupture cette tension entre la stabilité ou l'apport du groupe et le souci de cohérence individuelle.

Dans ce contexte social et culturel nouveau, la transmission du message du Christ ne peut se réaliser qu'en articulant accueil, écoute et responsabilité ecclésiale. La tradition, pour être reçue, ne doit pas être considérée seulement dans son contenu mais perçue comme un souffle et une expérience de vie qui permette à chacun, personnellement, de comprendre ce qu'est le salut et le monde nouveau - ou le Royaume de Dieu - que nous annonçons.

Alors, sur cette question du souffle et de l'expérience de vie, j'ajouterai volontiers un troisième aspect, sans le développer car nous le vivons en ce moment, c'est l'impact que semble avoir le pape François, par ses paroles, ses gestes et ses initiatives, sur l'opinion publique et l'image

qu'elle peut avoir de l'Eglise. Une Eglise à qui est rappelée sa dimension radicalement évangélique. En ce qui nous concerne, j'ai noté également, parmi les réformes possibles, une meilleure insertion des laïcs dans les rouages décisionnels et, peut-être, la transformation du Conseil des laïcs en véritable Congrégation, comme celle des évêques et du clergé.

2. Le socle théologique de la pastorale

Ce que je veux dire dans ce second point, c'est que l'apport spécifique du Décret sur l'Apostolat des laïcs trouve ses fondements dans la Constitution dogmatique sur l'Église. On peut d'ailleurs penser sans erreur que cette Constitution qui est restée au cœur des débats conciliaires de novembre 1962 jusqu'à la signature des Pères le 21 novembre 1964 est le véritable socle dogmatique du Concile. Car ce Concile, à forte teneur pastorale, a été, d'un bout à l'autre, une œuvre théologique et l'on ne peut dissocier ces deux dimensions.

Certes, Jean XXIII avait bien précisé : « Nous n'avons pas pour but premier de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine chrétienne ». Mais la réflexion théologique – comme en témoigne le rôle important des experts – sera au cœur de tous les débats. Comment pouvait-il en être autrement du reste, puisqu'il s'agissait de réaffirmer la nature et la mission de l'Église dans une nouvelle phase de développement du monde ?

Je citerai volontiers ces propos du jésuite Henry de Lavalette, parus dans *Les Etudes* dès 1966, et dont la pertinence demeure : « - Le Concile Vatican II doit provoquer un grand effort de réflexion sur les rapports du doctrinal au pastoral. Ce qui a été agi par le Concile doit se réfléchir en théologie. Reprocher à Vatican II de n'avoir pas traité explicitement des questions théologiques si urgente ou brûlantes soient-elles, serait une méconnaissance totale de ce qu'est un concile. Bien au contraire Vatican II a voulu remettre la pastorale en mouvement. - Il serait dommageable de le présenter uniquement sous forme de déclarations à croire et d'ordres à exécuter. Ce serait à nouveau aller contre cette « conversion » d'attention aux situations concrètes que le concile a entendu promouvoir »...

Je m'arrête d'abord sur deux chapitres particulièrement importants de la Constitution sur l'Église : le second sur l'Église Peuple de Dieu et le quatrième, entièrement consacré aux laïcs. Mais il est certain que tout repose sur l'Église Peuple de Dieu. Cette image succédera à trois autres : celle de l'Église, société parfaite, dans laquelle la hiérarchie aura un rôle déterminant, celle de l'Église, Corps mystique du Christ, avec l'encyclique de Pie XII en 1943, enfin celle de l'Église Peuple de Dieu, en 1965.

Certes, dans ce Peuple de Dieu, la fonction hiérarchique reste essentielle, mais le Concile rappelle que *si tout ce qui a été dit du Peuple de Dieu concerne à titre égal laïcs religieux et clercs, cependant aux laïcs, hommes et femmes, en raison de leur condition et de leur mission, reviennent en particulier un certain nombre de choses dont les circonstances spéciales à notre temps obligent d'étudier le plus près les fondements* (LG 30). Et le premier fondement, c'est précisément dans l'Église Peuple de Dieu qu'on le trouve.

La dimension trinitaire, évoquée à l'instant, est ici déterminante : *L'Esprit habite dans l'Église et dans le cœur des fidèles [...]. Ainsi, l'Église universelle apparaît comme un peuple qui tire son unité de l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint* » (4).

Dans ce peuple, tous les baptisés sont unis par un sacerdoce commun : *Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux*

une différence essentielle et non seulement de degré sont cependant ordonnés l'un à l'autre ; l'un et l'autre en effet, chacun selon son propre mode, participent de l'unique sacerdoce du Christ (10).

La collectivité des fidèles a une dimension prophétique et ne peut se tromper quand *par le moyen du sens surnaturel de la foi (sensus fidei) qui est celui du peuple tout entier, « des évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs », elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel (12).* C'est comme peuple de Dieu, porteur au nom du Christ de la Bonne Nouvelle, dans la communion de toutes les catégories de fidèles, mais aussi en lien avec les non catholiques ou ceux qui ne partagent pas la foi chrétienne, que l'Église a une responsabilité universelle.

Le Père Gustave Martelet précise : "Aux yeux du Concile, le peuple de Dieu n'est pas un peuple "sécularisé" au sens négatif du mot, c'est à dire délivré et du soin de la manifestation du Seigneur; il est au contraire voué par naissance au témoignage existentiel de la foi, en raison de l'ouverture au monde qui lui est essentielle. C'est pourquoi, oublier qu'il est le peuple de Dieu, ce serait se trahir lui-même et trahir de surcroît la vision chrétienne du monde, qui est l'horizon de sa vie".

Au service des fidèles sont les différents ministères, évêques, prêtres et diacres, *pour assurer au peuple de Dieu les moyens de sa croissance* , mais la place spécifique des laïcs est réaffirmée : *Ils peuvent et doivent, même à travers leurs occupations et leurs soucis temporels, exercer une action précieuse pour l'évangélisation du monde (35).*

Nous reviendrons dans un instant sur la dimension apostolique mais je note dans ce chapitre deux aspects importants.

Le premier, c'est la participation des laïcs, par le baptême, à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ. Je noterai ici le rapport étroit - que l'on oublie souvent - entre ces trois dimensions et les trois fonctions du ministère épiscopal (les *tria munera* en latin) : sanctification, enseignement et gouvernement. Il s'agit bien, réalisés et vécus dans des ordres différents, des mêmes caractéristiques au service de la mission.

A leur place, au milieu du siècle et par leur vie familiale et sociale, *ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité (31).*

Le second aspect, c'est la relation entre les laïcs et les pasteurs. Ceux-ci, précise le texte, *doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Eglise.*

La distinction des charges étant respectée, la communauté ecclésiale toute entière ne peut que bénéficier de la confiance mutuelle et d'une véritable collaboration, dans le respect et la reconnaissance des vocations diverses, des charismes divers. La finalité de cette collaboration étant l'annonce de l'Évangile au monde :

Ainsi, les pasteurs, avec l'aide de l'expérience des laïcs, sont mis en état de juger plus distinctement et plus exactement en matière spirituelle aussi bien que temporelle, et c'est

toute l'Église qui pourra ainsi, renforcée par tous ses membres, remplir pour la vie du monde plus efficacement sa mission (37).

3. Un véritable apostolat

Parmi les seize documents du Concile, et directement relié à la Constitution dogmatique sur l'Église, il y a donc ce décret sur l'apostolat des laïcs, *Apostolicam actuositatem*, qui va préciser, tout en reprenant les axes essentiels de la Constitution, ce qui donne sens à notre rencontre de ce jour. L'articulation avec la Constitution est faite dès l'ouverture du Décret :

Les laïcs... exercent concrètement leur apostolat en se dépensant à l'évangélisation et à la sanctification des hommes ; il en est de même quand ils s'efforcent de pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique et travaillent à son progrès de telle manière que, en ce domaine, leur action rende clairement témoignage au Christ et serve au salut des hommes (AL 2)

Dans une Église communion, où chacun participe, de par son baptême et en vertu de ses charismes propres, à l'annonce de la Bonne nouvelle évangélique, le décret précise concrètement la responsabilité spécifique des fidèles laïcs et leur place dans l'équilibre et la communion du corps ecclésial. Cela, en rappelant, selon les paroles mêmes de saint Paul qu'au sein du même corps « nous avons des dons qui diffèrent, selon la grâce qui nous été accordée » (Rm 12,6). Comment reconnaissons nous effectivement cette complémentarité des fonctions dans notre investissement commun au service de la mission de l'Église et dans l'organisation de son activité pastorale ? Comment faisons nous en sorte que « Tout le corps opère sa croissance selon le rôle de chaque partie » (Ep 4,16).

Je noterai avec vous que, dans ce décret, le qualificatif d'apôtre, en raison de l'*unité de mission* en Christ qui caractérise l'ensemble du peuple de Dieu, s'applique également à tous les fidèles laïcs :

[Ils] tiennent de leur union même avec le Christ Chef le devoir et le droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le baptême dans le Corps mystique du Christ, fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat (3).

Si, dans cette participation à l'évangélisation, le témoignage de vie est important, il y a aussi l'annonce directe du Christ par la parole, la présence auprès des non croyants et de tous ceux et celles qui, de multiples façons, cherchent à donner un sens à leur vie. Le champ le plus large de l'apostolat des laïcs est le monde dans son ensemble :

Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel. Éclairés par la lumière de l'Évangile, conduits par l'esprit de l'Église, entraînés par la charité chrétienne, ils doivent en ce domaine agir par eux-mêmes d'une manière bien déterminée. Membres de la cité, ils ont à coopérer avec les autres citoyens suivant leur compétence particulière en assumant leur propre responsabilité (7).

Les domaines dans lesquels s'exerce cet apostolat spécifique des laïcs sont donc très nombreux : communautés ecclésiales, famille, monde des jeunes, milieu social mais aussi secteur national et international. Il est donc logique que les formes de l'apostolat soit extrêmement variées. Le Concile distingue apostolat individuel et organisé.

Dans l'apostolat individuel – le seul adapté et possible dans certaines circonstances – il faut noter les nombreux cas où les catholiques sont peu nombreux et dispersés : *Dans ces circonstances [...] les laïcs peuvent se rassembler utilement par petits groupes, sans aucune forme rigide d'institution ou d'organisation pourvu que le signe de la communauté d'Église apparaisse toujours aux autres comme un témoignage authentique d'amour* (17).

L'apostolat organisé s'exerce dans une grande diversité d'associations et d'organisations qui *ne sont pas des fins en soi, mais doivent servir la mission de l'Église envers le monde. Leur valeur apostolique dépend de leur conformité aux buts de l'Église, ainsi que de la qualité chrétienne de leur témoignage et de l'esprit évangélique de chacun de leurs membres et de l'association tout entière.* L'Église a jusqu'ici connu et encouragé beaucoup d'institutions, dans bien des cas regroupées sous le vocable d'Action catholique et caractérisées par la collaboration entre les laïcs et les responsables hiérarchiques. Ces formes d'apostolat, quelque soit leur nom, ont été et demeurent fécondes pour la mission de l'Église.

Aucun modèle, cependant ne se suffit à lui-même et l'évolution de la société actuelle peut conduire, tout en maintenant les structures actuelles à devoir en envisager de nouvelles : *Le lien nécessaire avec l'autorité ecclésiastique étant assuré, les laïcs ont le droit de fonder des associations, de les diriger et d'adhérer à celles qui existent* (19).

Le Concile insiste sur le soutien que doivent apporter les évêques à l'apostolat des laïcs, en reconnaissant et en favorisant son action : *Ainsi la hiérarchie, organisant l'apostolat de diverses manières selon les circonstances, unit plus étroitement à sa propre charge apostolique telle forme d'apostolat sans toutefois altérer la nature propre et la distinction des deux tâches, et par conséquent sans enlever aux laïcs la nécessaire faculté d'agir de leur propre initiative* (24).

Les décennies qui ont suivi le Concile ont permis une meilleure reconnaissance de la responsabilité effective des fidèles laïcs. Indépendamment de tout contexte de difficulté institutionnelle, simplement en raison de la nature même de l'Église.

L'expression « apostolat des laïcs », dans une certaine compréhension depuis plusieurs décennies, recouvrait davantage les mouvements apostoliques ou d'action catholique. Elle peut et doit, aujourd'hui, caractériser non seulement le développement des mouvements et des nouvelles communautés, mais aussi l'engagement apostolique des laïcs dans une grande diversité d'associations et de lieux : paroisses, aumôneries ou autres nombreuses structures ecclésiales. C'est bien cet ensemble qui exprime, complémentaiement et en communion, la vie et la mission de l'Église au cœur de nos diocèses.

Nous devons prendre conscience d'une véritable transversalité des responsabilités, non seulement en opérant de véritables décloisonnements entre les différents services d'Église mais en reconnaissant que nous sommes complémentaires dans la mission qui nous est confiée. Entrer dans une véritable démarche ecclésiale, c'est aussi faire l'apprentissage de la communion ecclésiale. A quoi nous sert de chanter : « Nous sommes le corps du Christ » ou « Peuple de prêtres, peuple de rois, assemblée des saints », si, dans les faits, nous ne prenons pas les moyens de le vivre ? Comment nous aider à œuvrer ensemble, dans une véritable collaboration, sans soupçon préalable et en acceptant, comme le suggère souvent saint Paul dans ses lettres (Rm 12,10 ; Ph 2,3), que nous avons quelque chose à recevoir de l'autre... ?

4. Eglise locale, nous sommes un seul corps

« Nous sommes un seul corps en Christ » (Rm 12,5). Cette affirmation de Saint Paul dans le chapitre 12 de la Lettre aux Romains, reprise dans le chapitre 12 de la Lettre aux Corinthiens (I Co 12,12) résume pratiquement tout ce que le Concile nous a rappelé. Nous pourrions dire, d'une autre façon : Nous, baptisés – le baptême étant, par la grâce spécifique qu'il donne, notre plus forte griffe - nous ne sommes rien les uns sans les autres...

C'est bien l'ensemble des baptisés, en effet, qui, par le lien au Christ, constituent le corps de l'Eglise. C'est d'ailleurs à partir de ce fondement que l'on peut déterminer la place et le rôle spécifique du ministère ordonné celui des évêques, des prêtres et des diacres. C'est dans le cadre de la responsabilité missionnaire relevant du baptême que l'on peut évoquer – en référence à l'enseignement de saint Paul sur la complémentarité des charismes - les différentes charges et fonctions qui structurent l'Eglise.

Dans la voie ouverte par le Concile, deux documents de référence vont permettre – avec la réflexion théologique conséquente - une réelle avancée : Le premier est le Motu Proprio de Paul VI *Ministeria quaedam*, en 1972, décidant que "les fonctions qui jusqu'à présent étaient appelées

"ordres mineurs" devront être appelées désormais "ministères" et que

les ministères peuvent être confiés à des laïcs, de telle façon qu'ils ne soient plus réservés aux seuls candidats au sacrement de l'ordre"

Gilles Routhier précise que ce texte « opère un changement important de perspective. Il marque une rupture avec une logique hiérarchique linéaire qui conçoit le ministère épiscopal/presbytéral comme un ministère synthèse... Ici, les autres ministères sont entendus comme des ministères spécifiques existant comme des réalités propres. »

Le second document, seize ans plus tard, en 1988, est la très importante exhortation apostolique de Jean-Paul II, *Christifideles laïci*, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde. Le texte, en rappelant la dignité des fidèles laïcs et le « caractère séculier » de leur présence dans le monde, reconnaît que peuvent leur être conférés « *divers ministères* » offices ou fonctions, cela supposant que les pasteurs « *mettent le plus grand soin à les instruire de la racine baptismale de ces tâches* ». Je cite ici le n°23 de cette exhortation : "*Les pasteurs...doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le Baptême, dans la Confirmation, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le Mariage. En outre, lorsque la nécessité ou l'utilité de l'Eglise l'exigent, les pasteurs peuvent, selon les normes établies par le droit universel, confier aux fidèles laïcs certains offices et certaines fonctions qui, tout en étant liés à leur propre ministère de pasteurs, n'exigent pas cependant le caractère de l'Ordre*".

Notre réflexion et notre pratique pastorale sont, aujourd'hui, directement dans ligne et la continuité de ces orientations. Je mettrai brièvement en valeur trois aspects.

Le premier est le fondement christologique de cette pluralité ministérielle, exprimé dans la théologie du baptême. Si longtemps les différents types de responsabilité ecclésiale, les différentes structures – communautés chrétiennes, mouvements et associations de fidèles – n'ont eu de justification qu'en fonction de leur lien au ministère ordonné, n'y a-t-il pas à réaffirmer la nature et l'importance du sacerdoce baptismal commun comme socle de la

vocation missionnaire ? La responsabilisation effective des baptisés ne fait que correspondre à ce que leur dit le baptême qu'ils ont reçu.

Le second aspect est la distinction entre responsabilité baptismale et mission ecclésiale. Si le grand angle que nous venons d'évoquer concerne tous les baptisés et tous les fidèles laïcs sans exception, une distinction doit être faite entre cette « responsabilité baptismale » - prenant en compte l'ensemble des charismes liés au baptême - et la « mission ecclésiale ». Celle-ci est caractérisée par ce que l'on appelle, en termes canoniques, des charges ou fonctions et des offices. Ces charges et offices confiées à des fidèles laïcs sont de plus en plus objets de délégations officielles, de nominations et de lettres de mission.

Le troisième aspect est le rôle concret et évident des communautés chrétiennes dans l'évangélisation. Les fidèles laïcs ayant une responsabilité précise sont, bien évidemment, membres de communautés chrétiennes. Ces communautés dont la taille et la forme peuvent être différentes. Ces communautés chrétiennes - au sein desquelles le lien entre les prêtres et les fidèles laïcs peut se structurer différemment en fonction des contextes pastoraux – sont en bien des cas inscrites dans le cadre traditionnel des paroisses ou des nouvelles paroisses.

5. Vie associative et communion ecclésiale.

Il s'agit ici de mettre en évidence la chance que représente pour la mission de l'Église la vie associative des fidèles laïcs. Je m'appuierai sur la dernière partie d'une étude réalisée par Laurent Villemin, professeur d'ecclésiologie au Théologikum de l'Institut Catholique de Paris, qui s'inscrit bien évidemment dans la perspective ouverte par le Concile Vatican II¹. Deux aspects dans ce cinquième point : Le lien entre mission associative et mission hiérarchique et les conditions ecclésiales pour une communion effective.

a. Mission associative/miission hiérarchique.

La théologie du baptême et de la mission peut rester abstraite si elle ne prend une forme ecclésiale. Et la question se pose alors : quelle forme institutionnelle de communauté est la mieux à même de permettre que soit vécu à chaque époque et en chaque lieu ce don vital de la foi ?

Nous insistons brièvement ici sur la différence effective qui distingue, d'un côté, les diocèses et les paroisses, et, de l'autre, les mouvements et associations. Il ne s'agit pas de les opposer mais plutôt de montrer comment l'un et l'autre sont aujourd'hui nécessaires à la mission de l'Église. Les canonistes² distinguent deux types de communautés : D'une part, les communautés dites « hiérarchiques », c'est le cas du diocèse ou de la paroisse, respectivement, autour de l'évêque ou du curé. Ces communautés offrent l'intégralité des éléments de la vie chrétienne (annonce de la foi, liturgie et sacrements, caritatif) à destination de tous et sont voulues, dans ce but.

D'autre part, les communautés associatives, qui sont le fruit du droit d'association dans l'Église. Elles sont le fait de fidèles qui choisissent de s'associer librement pour promouvoir tel ou tel aspect de la vie chrétienne et vivre ainsi leur foi. C'est le cas des mouvements

¹ Laurent Villemin, *Les mouvements et associations de fidèles dans la mission de l'Église*, Doc.Episcopat. n°8 de 2011.

² Patrick Valdrini, *Droit canonique*, Précis Dalloz, 2^e éd., 1999, n° 182 et 202.

classiques, mais aussi de ce qu'il est convenu d'appeler les « nouveaux mouvements » et les « nouvelles communautés ». Ce droit de s'associer fait partie du statut fondamental du fidèle.

Il y a une indispensable coexistence de ces deux types de communauté dans l'Eglise, ainsi que la possibilité d'appartenir à l'une et à l'autre, Il n'y a pas à choisir entre l'une et l'autre. Il y a bien là deux dimensions de la vie ecclésiale et de la mission.

Le pape Jean Paul II a souvent insisté dans ce sens : *« Il n'y a pas de contraste ou de contradiction entre la dimension institutionnelle et la dimension charismatique dont les mouvements sont une expression significative. Les deux sont coessentielles à la constitution divine de l'Eglise fondée par Jésus, parce qu'elles concourent ensemble à rendre présents le mystère du Christ et son œuvre salvifique dans le monde. Ensemble, aussi, elles visent à rénover, selon leurs modes particuliers, la propre conscience de l'Eglise, qui peut se dire, en un certain sens, elle-même « mouvement », en tant qu'avènement de la mission du Fils par l'action du Père dans la puissance de l'Esprit Saint »*³.

Cette pluriformité ecclésiale ne relève pas seulement de la légitime diversité que doit avoir tout corps social. Elle est un trait constitutif de ce qu'est l'Eglise communion. La diversité, absolument nécessaire, des formes de la vie ecclésiale, est une des lois permanentes qui demeure au-delà des inévitables changements dans l'histoire de l'Eglise.

b. Des conditions ecclésiales pour une communion effective

Il faut d'abord insister sur le fait que, dans la diversité des situations pastorales, il n'y a pas à durcir la distinction entre communautés associatives et communauté hiérarchiques. Ce ne sont pas deux « Eglises parallèles », beaucoup de chrétiens appartenant à l'une et à l'autre. Elles s'interpénètrent en permanence puisque les mouvements existent toujours dans un diocèse, voire dans une paroisse et que les responsables des communautés dites hiérarchiques ont le souci de leur existence et de leur développement. Laurent Villemin indique trois conditions ecclésiales d'effectivité.

1. Accorder une véritable place à la vie associative des fidèles laïcs.

Dans la réorganisation de la pastorale diocésaine et en particulier les restructurations des paroisses, il faut rappeler la place indispensable de la vie associative des fidèles laïcs. Même si cette vie associative est caractérisée par une extrême diversité, des associations et des mouvements plus classiques aux nouveaux mouvements et communautés, on peut leur reconnaître des traits communs qui disent également leur apport spécifique à la mission de l'Eglise dans le contexte actuel.

Les communautés associatives sont souvent particulièrement bien placées pour honorer l'accueil des sujets, leur construction, le respect de la spécificité de la recherche de chacun. Elles font, dans la plupart des cas, une grande place à la singularité de chaque cas personnel. Leur petite taille et leur flexibilité leur permettent de s'adapter davantage à la grande variété des itinéraires personnels. La vie associative dans l'Eglise est aujourd'hui particulièrement bien dotée pour assurer cette mission. Même si la paroisse peut aussi avoir cette fonction ce n'est pas là sa vocation première.

³ Jean-Paul II, « Message aux participants du Congrès des Mouvements ecclésiaux », Documentation Catholique, n° 2185, 1998, p. 622.

2. Maintenir la dimension multitudiniste de l'ecclésiologie catholique

C'est ici, précisément que la paroisse - y compris dans les diverses restructurations dont elle est l'objet - peut tenir son rôle, complémentairement et de manière articulée à la vie associative. Alphonse Borras écrit que "la paroisse est l'Église pour tout, pour tous et par tous". Elle permet des investissements à des degrés différents pour tout fidèle qui veut soit s'engager complètement, soit garder une certaine liberté institutionnelle. Les communautés hiérarchiques ne sont pas moins adaptées à la situation actuelle de la mission de l'Église que les communautés associatives. Elles le sont d'une autre manière.

3. Pratiquer une véritable synodalité.

Les communautés associatives et les communautés hiérarchiques ne doivent pas rester étanches les unes aux autres mais communiquer l'expérience qu'elles font de l'œuvre de l'Esprit. C'est bien là le sens de la synodalité dans l'Église manifestée non seulement par les synodes diocésains mais aussi par les différents conseils pastoraux, diocésains ou paroissiaux. Il faut donc des lieux concrets dans l'Église qui puissent être de véritables occasions de partage des fruits de l'Esprit et des espaces de discernement. Mais cette synodalité n'est pas que diocésaine ou paroissiale. Elle doit aussi rassembler les mouvements ou associations d'un même type pour un partage d'expériences, des célébration et une recherche commune.

6. Pour une évangélisation permanente

Dans ce dernier point, j'évoquerai le récent synode romain sur la nouvelle évangélisation, en particulier ce qui est dit sur le rôle spécifique des fidèles laïcs. Mais je ferai d'abord référence à la grande exhortation apostolique de Paul VI *Evangelii nuntiandi*, par laquelle le pape rappelle le rôle effectif de tous les fidèles baptisés dans ce que nous appelons la première annonce et l'impact que peut avoir leur témoignage :

"L'Évangile doit être proclamé d'abord par un témoignage. Voici un chrétien ou un groupe de chrétiens qui, au sein de la communauté humaine dans laquelle ils vivent, manifestent leur capacité de compréhension et d'accueil, leur communion de vie et de destin avec les autres, leur solidarité dans les efforts de tous pour tout ce qui est noble et bon.

Par ce témoignage sans paroles, ces chrétiens font monter, dans le cœur de ceux qui les voient vivre, des questions irrésistibles : Pourquoi sont-ils ainsi ? Pourquoi vivent-ils de la sorte ? Qu'est-ce — ou qui est-ce — qui les inspire ? Pourquoi sont-ils au milieu de nous ?... Il y a là un geste initial d'évangélisation... D'autres questions surgiront, plus profondes et plus engageantes, provoquées par ce témoignage qui comporte présence, participation, solidarité, et qui est un élément essentiel, généralement le tout premier, dans l'évangélisation"[51].

C'est dans la proposition **quarante cinq** du Synode qu'est nettement rappelé le rôle des fidèles laïcs dans la nouvelle évangélisation :

"La vocation et la mission propre des fidèles laïcs est la transformation des structures terrestres, pour que tout comportement et toute activité humaine soient informés par l'Évangile. C'est la raison pour laquelle il est si important de guider les laïcs chrétiens dans une connaissance intime du Christ, afin de former leur conscience morale à travers leur vie dans le Christ. Le concile Vatican II identifie quatre aspects principaux de la mission des

baptisés : le témoignage de vie, les œuvres de charité et de miséricorde, le renouvellement de l'ordre temporel et l'évangélisation directe. De cette façon, ils seront en mesure de donner le témoignage d'une vie véritablement cohérente avec leur foi chrétienne, en tant que personnes individuelles et en tant que communauté.

Les laïcs coopèrent à l'œuvre d'évangélisation de l'Église, en tant que témoins et, en même temps, comme instruments vivants de la mission salvifique qu'ils partagent avec elle. C'est pourquoi l'Église apprécie les dons que l'Esprit déploie chez tous les baptisés pour la construction du corps, et devrait donner des encouragements et une formation adéquate pour favoriser leur zèle apostolique dans la transmission de la foi".

Les deux propositions suivantes viennent en complément.

La **quarante sixième** insistant sur le rôle essentiel des femmes : "L'Église apprécie l'égalité de dignité, dans la société, des hommes et des femmes créés à l'image de Dieu et dans l'Église, en raison de leur vocation commune de baptisés dans le Christ... Ensemble, ils aident à garder la foi vivante. Le synode reconnaît qu'aujourd'hui, les femmes (laïques et religieuses) contribuent avec les hommes à la réflexion théologique à tous les niveaux et partagent des responsabilités pastorales avec eux dans de nouvelles voies, faisant ainsi avancer la nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi".

La **quarante septième** proposition, enfin, revient sur la question récurrente de la formation :

Ce synode considère qu'il est nécessaire d'établir des centres de formation pour la nouvelle évangélisation, où les laïcs apprennent à parler de la personne du Christ d'une manière persuasive adaptée à notre temps et à des groupes spécifiques de personnes (jeunes, agnostiques, personnes âgées et ainsi de suite).

En conclusion générale, je rappellerai volontiers ces paroles de Jésus dans l'évangile de saint Matthieu : « *Vous êtes le sel de la terre. Si le sel perd sa saveur, comment redeviendra-t-il du sel ? Il ne vaut plus rien; on le jette dehors et il est foulé aux pieds par les hommes* » (Mt 5,13). Nous sommes ensemble, peuple de Dieu, fidèles baptisés, le sel de la terre.

Mais quel est le sel de cette terre ? C'est l'Évangile du Christ, la présence du Christ, l'ouverture à l'Esprit libérant et renouvelant de Dieu, l'amour fraternel. Voilà le sel qui donne la saveur mais qui est, paradoxalement, indissociable du grain tombé en terre. A chaque instant d'enfouissement, n'y a-t-il pas la certitude que rien n'empêchera les champs de blanchir pour la moisson ? Nous devons faire une certaine autocritique par rapport aux décennies passées et à une trop grande dépendance d'analyses dominantes sur la présence ou le recul de l'Église. Notre discernement doit aussi prendre en compte la réalité spirituelle de l'Église. Comment mieux comprendre ce que réalise aujourd'hui l'Esprit de Dieu et quels signes il nous donne ? Comment mieux comprendre la force de notre parole, nourrie de la Parole de Dieu et capable de donner un sens et d'indiquer une voie dans ce monde dont les attentes spirituelles sont immenses.

Les diocèses de France vivent et s'organisent dans ces nouveaux champs de la mission aujourd'hui et, cela en encourageant aussi - fût-ce à des rythmes différents - le rôle des fidèles laïcs. Des centaines de communautés chrétiennes et des milliers de laïcs se mobilisent lors des multiples initiatives qui continuent de marquer la vie quotidienne de l'Église. L'Église qui est en France a une Parole féconde et un message constructif à transmettre. De

multiples témoignages confirment la présence et l'action des chrétiens à tous niveaux de responsabilité, au cœur des principaux débats sociaux, culturels et spirituels de notre pays.

C'est à nous de mettre fin aux images ringardes qui ont pu accompagner le Christianisme, en prenant acte de l'engagement, du témoignage et de la fidélité de bien des communautés chrétiennes. Ne craignons pas d'être visibles, de parler et de nous engager en véritables partenaires de la société. Et cela, sans tomber dans des excès de modestie qui - tout en étant spirituellement admirables - ne sont pas la meilleure façon d'être présents sur des terrains où son élaborées de véritables stratégies d'influence ou d'occupation des lieux...

Nous ne sommes ni des déracinés ni des fugitifs mais, ensemble porteurs d'un message qui est chemin de vie et source d'espoir, à tout moment de l'histoire et du développement de nos sociétés. Un message qui est en même temps héritage et créativité, mémoire et avenir, tradition et recherche, vigilance et confiance. La foi chrétienne est, par la résurrection du Christ et l'action constante de l'Esprit, une dynamique de renouvellement.

Le Christianisme est prophétique ou il n'est pas. Des origines de l'histoire biblique jusqu'à nos jours, le prophète, pour aussi percutante que soit sa parole, transmet ce qu'il entend et reçoit. La mission prophétique qui est celle de tout baptisé puise sa source dans la Parole créatrice et fondatrice de Dieu, dans son Esprit qui régénère toutes choses.

« *Ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi* » (Jn 13,15). Ces paroles du lavement des pieds indiquent à nos communautés, à nos mouvements, à nos associations, le contenu et le sens de leur mission dans la société actuelle. L'imitation du Christ n'est pas un repliement mystique mais une participation à l'œuvre toujours nouvelle de sa mission, une mise en route avec lui, en ayant conscience de servir la société à laquelle nous appartenons par toutes les fibres de notre être, en partageant ses incertitudes et ses projets.

Je pense aussi à l'actualité de la réponse de Jésus à Nicodème : *Il faut renaître...*(Jn 3,3) Nicodème était venu de nuit. Il est reparti un rayon d'aube au fond du cœur...

Nos communautés, parfois déconcertées par les mutations rapides et déconcertantes que nous vivons, sont pourtant en permanence à proximité de la source de vie, dont saint Jean de la Croix rappelle qu' « elle coule et elle court, mais c'est de nuit... ». Nous repartons nous aussi, comme les disciples au matin du premier jour de la semaine. Aidés et confortés les uns par les autres dans notre foi fragile.

Ils nous percevoir davantage cette dimension mystérieuse d'une Eglise dont les limites invisibles dépassent le champ de nos débats internes et des remises en question alternées. Une Eglise qui, au moment où s'ouvre une nouvelle étape de son chemin propose au monde, sans relâche et avec une jeunesse renouvelée, avec le même enthousiasme qu'aux premières heures du christianisme, le message du Christ, message d'Amour, de paix et d'espérance.

Dans le secret du lien au Christ, nous vivons parfois des moments d'épreuve, nous ne voyons plus les contours du chemin, nous nous sentons lâchés ou isolés. C'est pourtant là que la Parole surgit au creux de la nuit : « Je t'aime et je t'envoie... »

Croyons plus que jamais à la pertinence et aux chances de notre mission et du témoignage que nous portons, ensemble, avec l'audace et la liberté que nous donne aujourd'hui l'Esprit de Dieu.